PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 mars 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2025-03-42

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «19. Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 février 2025;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Loisirs : Rapport du Carnaval;**
8. **Église : Entente de location;**
9. **Soumissions;**
    1. **Fauchage ;**
    2. **Balayage des rues;**
10. **TECQ 2019-2024 : Reddition de compte ;**
11. **Rapport Aquatech et Simo;**
12. **Vidange des boues;**
13. **Reddition de comptes PAVL ;**
14. **Comité plan climat et révision SADD ;**

15. Appui ;

1. Article 226.2 sécurité routière ;

2. Camp de jour : Soutien FQM ;

3. Dénonciation au gouvernement du Québec ;

16. Paiement des comptes :

1. Comptes payés;

2. Comptes à payer;

17. Bordereau de correspondance;

18. Rapports :

1. Maire;

2. Conseillers;

3. Directrice générale;

19. Varia;

20. Période de questions réservée au public ;

21. Évaluation de la rencontre;

22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2025

Remis à une séance ultérieure.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Deux citoyens ont des inquiétudes sur le ponceau enlevé sur le chemin Champeau, ils craignent que l'eau déborde et demandent si on peut envisager des travaux préventifs pour prévenir le débit qu'il y aura au dégel.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur a remis le rapport pour le mois de février 2025.

6. CDSM

La CDSM souhaite entamer des démarches pour avoir une station de lavage au Lac Lindsay.

7. LOISIRS : RAPPORT DU CARNAVAL

La directrice générale présente le rapport de l'activité du Carnaval.

8. ÉGLISE : ENTENTE DE LOCATION

9. SOUMISSIONS

9.1 Fauchage

ATTENDU QUE les abords routiers doivent être fauchés pour aider à la visibilité;

ATTENDU QUE les abords routiers ne nécessitent pas d'être fauchés complètement à chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à trois entreprises des prix pour le fauchage et débroussaillage 2025;

ATTENDU QU' deux soumissions ont été remise dans le délai demandé;

Résolution 2025-03-43

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter le prix le plus bas soumis par Les Entretiens M&S Létourneau de 155.00 $ de l'heure plus les taxes applicables, fauchage et débroussaillage bilatéral pour environ 57.28 kilomètres.

De demander à l'entreprise M&S Létourneau d'exécuter les travaux avant août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9.2 Balayage des rues

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit faire balayer les rues à chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à quatre entreprises des prix pour le balayage 2025;

ATTENDU QU' quatre soumissions ont été remises dans les délais demandés;

Résolution 2024-03-44

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Madore,

D' accepter le plus bas prix présenté par l'entreprise Déménagement Fred Blouin fera le balayage des rues de la Municipalité de Saint-Malo au taux fixe de 160.00 $ de l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. TECQ 2019-2024 : REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Résolution 2025-03-45

Il est proposé par le conseillère Karine Montminy et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RAPPORT AQUATECH ET SIMO

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel d'Aquatech et Simo sur la gestion de la station d'épuration et de l'eau à la salle des loisirs.

12. VIDANGE DES BOUES

Les conseillers ont pris connaissance d'une soumission pour le devis de vidange des boues.

13. REDDITION DE COMPTES PAVL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 235 392 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Résolution 2025-03-46

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. COMITÉ PLAN CLIMAT ET RÉVISION SADD

Le maire Monsieur Benoît Roy et la directrice générale Madame Gabriela Fiema sont désignés pour faire partie du comité Plan Climat et du comité SADD.

15. APPUI

15.1 Sécurité routière article 226.2

ATTENDU QUE 1er avril 2021, L'ARTICLE 226.2 du *Code de la Sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

ATTENDU QU' il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

Résolution 2025-03-47

Il est proposé par le conseiller René Madore et
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal de Saint-Malo demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la Sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou qu'une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Johnson M. André Lamontagne, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15.2 Camp de jour : Soutien FQM

ATTENDU QUE municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne ;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents :

ATTENDU QUE pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU QU' également, les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU QUE l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

Résolution 2025-03-48

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et
appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité de Saint-Malo soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

DE renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;

DE constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

DE mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15.3 Dénonciation au gouvernement du Québec

Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont

pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE le financement promis à la MRC de Coaticook et aux municipalités locales de son territoire, à la suite du changement de région administrative, n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

Résolution 2025-03-49

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE le Conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent ;

QUE le Conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.

QUE le Conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales pour signifier son appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant

total de 91 720.39 $ payés depuis le 10 février 2025;

Résolution 2025-03-50

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et
appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 91 720.39 $ payés depuis le 10 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Beauchamp

ATTENDU QUE des accumulations exceptionnelles de neige ont eu lieu à la mi-février 2025, causant d'importants bordages de neige le long des routes, nécessitant une intervention urgente ;

ATTENDU QUE l'entreprise Beauchamp a été mandatée pour effectuer les travaux nécessaires au retrait des accumulations de neige afin de sécuriser et les voies publiques ;

ATTENDU QUE l'entreprise Beauchamp a fourni une facture détaillant le montant des travaux effectués;

Résolution 2025-03-51

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De payer la facture 3922 à l'entreprise Beauchamp au montant de 6 490.00$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.2 Denis Noiseux Trans Diff inc.

ATTENDU QUE le camion MACK a eu besoin de réparation urgente;

ATTENDU QUE les travaux de réparation ont été fait chez Denios Noiseux Trans Diff Inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise Denis Noiseux Trans Diff Inc. a remis la facture numéro 250137;

Résolution 2025-03-52

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et
appuyé par le conseiller René Madore,

De payer la facture 250137 à l'entreprise Denis Noiseux Trans Diff Inc. au montant de 7 425.00$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.3 Ressort Charland inc.

ATTENDU QUE le camion Western Star a eu besoin de réparation dû au déneigement;

ATTENDU QUE les travaux de réparation ont été fait chez Ressorts Charland (Sherb.) Inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise Ressorts Charland (Sherb.) Inc. a remis la facture numéro FC00162451;

Résolution 2025-03-53

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et
appuyé par la conseiller René Madore,

De payer la facture FC00162451 à l'entreprise Ressorts Charland (Sherb.) Inc. au montant de 3 273.20$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.4 Transport Guy Hamel

ATTENDU QUE la voirie à besoin d'équipements pour le déneigement;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport Guy Hamel a remis la facture numéro 10987;

Résolution 2025-03-54

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par la conseiller René Madore,

De payer la facture 10987 à l'entreprise Transport Guy Hamel au montant de 7 995.00$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.5 Atelier Fortin & Fils

ATTENDU QUE le camion Inter a eu besoin de réparation dû au déneigement;

ATTENDU QUE les travaux de réparation ont été fait chez Atelier Fortin et fils;

ATTENDU QUE l'entreprise Atelier Fortin et fils Inc. a remis la facture numéro 19881;

Résolution 2025-03-55

Il est proposé par le conseiller René Madore et
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De payer la facture 19881 à l'entreprise Atelier Fortin et Fils au montant de 3 950.79$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.6 Église

ATTENDU QU' à la résolution 2024-10-72 la municipalité à résolu de payer à 100% les frais d'entretien du bâtiment de l'église depuis le 1er juin 2024, jusqu'à la signature de la vente devant notaire.

ATTENDU QUE la fabrique a présenté deux (2) factures pour le mois de février et mars 2025 pour les frais d'entretien (assurances et hydro) de l'église pour un montant de 1 269.17 $ à payer par la Municipalité ;

Résolution 2025-03-56

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture numéro 2589 d'un montant total de 1 269.17 $ sans taxes à la Fabrique pour des frais d'entretien (assurances et hydro) d'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

- Les membres du conseil ainsi que la directrice générale participeront à la soirée du préfet qui aura lieu de 10 avril prochain à la salle communautaire de Sainte-Edwidge de Clifton.

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Monsieur le Maire revient sur le conseil des maires à la MRC.

18.2 Conseillers

Aucun rapport n'a été présenté.

18.3 Directrice générale

19. VARIA

Aucun item n’est ajouté à cet article de l’ordre du jour.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n’a été posée.

21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N’ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 00.

_____	_____
Benoit Roy, maire	Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière